

N°DEC23\_111



## DECISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**DEC23\_111 - Contrat avec la Société A5A ARCHITECTES pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au diagnostic et à l'étude de faisabilité du groupe scolaire du Centre**

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat proposé par la société A5A ARCHITECTES sise 21 rue Damesme, 75013 PARIS,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au diagnostic et à l'étude de faisabilité du groupe scolaire du Centre,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec la Société A5A ARCHITECTES représentée par Monsieur Pierre DURAND-PERDRIEL, Gérant pour un montant de 21 000 € HT décomposé comme suit :

- Diagnostic : 9 000 € HT
- Etude de faisabilité : 12 000 € HT

PRÉCISE que les dépenses seront prélevées sur le budget communal en cours sur l'opération 23BAT023.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 12 septembre 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

*Mis en ligne sur le site internet  
de la ville le : 15/09/2023*

Jean-Noël CARPENTIER,  
Maire

